



Préparation de la rentrée 2019 : enjeux majeurs.



Avec le SNEP-FSU, j'agis !

EMPLACEMENT
RESERVE POUR
L'ETIQUETTE

REFORMES

BLANQUER

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

SOMMAIRE n° 255 JUN 2019

Réformes ...	P 1
Réforme des retraites	P 2
Edito	P 3
Audiences IPR s - Rectorat	P 4
Stages syndicaux	P 5
Services Publics - Secteur péda Challenge B.Toque	P 6
Interview « Paroles de terrain »	P 7
UNSS	P 8
UNSS suite	P 9
Mouvement Intra - Calendrier	P 10
CAPA Hors Classe	P 11
LA Agrégés - Paritarisme - Classe exceptionnelle - 05 -	P 12



FONCTION PUBLIQUE :

ATTAQUE SANS PRÉCÉDENT !

(P 6)

La loi « transformation de la Fonction publique » n'est ni plus ni moins qu'une entreprise de destruction du statut d'une brutalité inouïe. C'est tout le modèle social français et la garantie de neutralité des agents publics qui sont dans le viseur du gouvernement.

- **Commissions paritaires (CAPA) vidées de leur substance dès le 1^{er} / 1 / 2020**
C'est une régression historique de nos droits.
- **Remise en cause des prérogatives et des moyens de fonctionner des CHSCT (comités hygiène, sécurité, conditions de travail)**
- **Attaque contre le statut en favorisant le contrat** : Faire de la précarité la voie principale et bientôt quasi unique de recrutement.
- **Evaluation des personnels et retour de la méritocratie**
- **Sanctions** : Permettre au supérieur hiérarchique direct de prononcer une exclusion temporaire de fonction de trois jours.

Cette loi est d'une extrême gravité pour tous les fonctionnaires dont les enseignants, mais aussi pour tous les usagers soit ... l'ensemble de la population. °





Réforme des Retraites



Des « arguments » sont évoqués en faveur de cette prochaine réforme : « elle sera plus universelle, plus équitable, il y a nécessité de travailler plus longtemps, il existe une contrainte démographique, il faut en finir avec les régimes spéciaux ». ... **Qu'en est-il ?**

Retraite actuelle / retraite par points : un progrès ?

- Le système actuel est solidaire car il repose sur la cotisation sociale redistributive. C'est une mise au « pot commun » comme pour la Sécurité Sociale. Actuellement, le calcul de la pension est fonction d'un salaire de référence, qui permet une estimation, à chaque moment de la carrière, de la future pension. La pension est une forme de « salaire continué ».
- Le système par points repose sur une cotisation individualisée au moyen de points « achetés », il remet bel et bien en cause la solidarité du système actuel, chacun étant ainsi renvoyé à sa propre responsabilité / culpabilité quant à la constitution tout au long de sa vie de sa pension, forme de « rente viagère »

Le taux de cotisation serait défini mais la « valeur de service » du point serait fixée chaque année en fonction de l'enveloppe à répartir, liée au flux (nombre de départs), elle serait révisée chaque année afin d'ajuster les prestations servies et les ressources pour l'année considérée.

Inefficacité démontrée : bel exemple de rendement des points dans les régimes AGIRC et ARRCO !!!

En 1960 : 1€ cotisé rapportait, 0.15 € de pension,
En 2009 : 1€ cotisé rapportait, 0.07 € de pension.

Il n'est prévu aucun mécanisme d'indexation ni sur les salaires, ni sur l'inflation.

Ainsi, la notion de salaire de référence pour le calcul disparaît. Et le montant de la pension ne serait connu qu'au moment de la liquidation Chacun-ne ne pourra donc qu'être incité-e à éviter les périodes d'inactivités et à partir le plus tard possible.

C'est la porte ouverte à l'avidité des organismes privés de retraite complémentaire par capitalisation, dispositifs marginaux en France aujourd'hui (2%) en raison de notre système actuel.

Nous imposer un changement total de philosophie ? (en 9 items).

1. Age de départ à 62 ans non modifié ! mais ... impossible pour un enseignant sauf décote très pénalisante.

2. Ancrer l'idéologie du choix personnel afin de contraindre chacun à partir plus tard. Il n'est plus nécessaire de repousser l'âge légal qui devrait rester au-delà de 62 ans car les règles en décideront autrement : il faudra continuer à cumuler des points, échapper à la double peine de la décote liée à l'augmentation de la durée de cotisations exigées, profiter de la surcote.

3. Transformer la notion de cotisation en épargne. Pourtant la cotisation sociale de notre salaire est celle qui assure à tous un niveau de protection sociale que les autres pays nous envient, des droits sociaux pour faire face aux aléas de la vie, etc. Sans cotisation sociale il revient à chacun de se payer ses propres protections., ou pas.

4. Développer la capitalisation (aujourd'hui 8 x moins que la moyenne des pays de l'OCDE, dont les systèmes publics sont moins efficaces) pour compléter des retraites devenues insuffisantes pour vivre.

5. Attaquer le statut via le Code des Pensions par la suppression de l'indice terminal comme mode de calcul et de facto, la référence aux six derniers mois.

6. Instiller l'incertitude permanente voire l'insécurité pour mieux soumettre le salarié.

7. Remettre en cause le paritarisme de la gestion.

8. Abattre l'ensemble des dispositifs de solidarité : pensions de reversions, pensions d'invalidité, dispositifs de départs anticipés, majorations de durées cotisées : chômage, maladie, stages, enfants, ... Ils pèsent actuellement 20% dans notre système redistributif contre 6.9% dans les systèmes à points existants.

9. Sortir les pensions des Fonctionnaires de l'Etat du budget de l'Etat (aujourd'hui incluses dans le PLF annuel - différent d'une caisse de retraites).

Le projet de la FSU

La question d'un financement d'un système de retraites solidaires n'est pas seulement une question technique d'ajustement entre les ressources et les dépenses.

Le véritable enjeu c'est la reconnaissance de la place du travail dans la société.

Baisser le niveau de pension n'est ni normal, ni inévitable. Prétendre le contraire, c'est nier que l'augmentation de la richesse du pays provient de l'augmentation de la productivité des travailleurs. Le partage de la valeur ajoutée doit être favorable au travail (aux salaires) et non au capital (dividendes) il faut inverser la tendance.



Pour le financement des retraites d'autres choix que la réforme envisagée sont possibles

- Interroger le problème de la précarité et la politique de l'emploi pour adapter le système actuel plutôt que de la détruire.

- Augmenter l'assiette de cotisation (les salaires).

- Si on augmente les salaires, augmenter le taux de cotisation est indolore (ni le Medef, ni l'Etat employeur ne veulent en entendre parler).

- Augmenter le nombre de cotisants, par une politique de création d'emplois et de baisse du chômage. 1 Million d'emplois créés rapporterait au minimum 5 Milliards de cotisation retraite en plus par an.

- Taxer les revenus financiers et du patrimoine. °



Michel CREMONESI



Martine SOREAU



Annie LOGOZ



Si début carrière à 23 ans

Né-e en	Trimestres exigés	soit	Donc ... âge
1960	167 tr	41 a 9 m	64 a 9 m
61-62-63	168 tr	42 a	65 a
64-65-66	169 tr	42 a 3 m	65 a 3 m
67-68-69	170 tr	42 a 6 m	65 a 6 m
70-71-72	171 tr	42 a 9 m	65 a 9 m

Décote actuelle : - 1.25% par trimestres manquant.

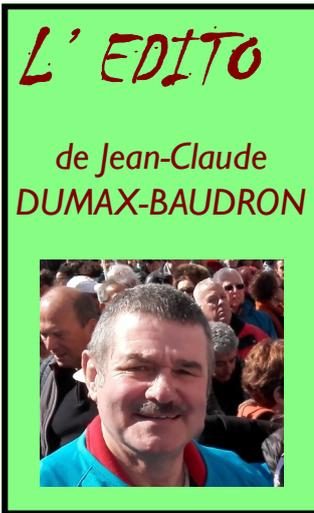
(soit -5% par année manquante).

Susceptible d'être durcie !

Si sauver le système veut dire le détruire, c'est à dire : travailler plus longtemps pour recevoir une pension plus faible, alors nous nous y opposerons. La FSU y est déterminée.°



Aix-Marseille



Une année bien compliquée, source d'affaiblissement.

C'est la mise en place d'un système autocratique qui veut remodeler l'ensemble du paysage de l'Éducation Nationale par formatage des enseignants.



J'aurai préféré écrire cet édito sous de meilleurs auspices, en déclarant que le bilan de cette année scolaire est satisfaisant et que la rentrée prochaine se fera dans les meilleures conditions pour les élèves et les enseignants avec un avenir radieux pour tous. Hélas !!! Ne nous voilons pas la face. Nous avons beaucoup d'inquiétude à nous faire en cette fin d'année et les perspectives sont sombres. L'accumulation des attaques de l'état contre ses agents qui demandent de meilleures conditions de travail et une meilleure rémunération, l'agressivité outrancière des réponses du gouvernement face aux citoyens qui demandent de meilleures conditions de vie et un pouvoir d'achat digne d'un pays industrialisé et riche qu'est la France, sont les signes d'une nouvelle ère d'austérité menée par un gouvernement aveugle, sourd, autoritaire, orienté principalement sur le libéralisme managérial où seul le profit est de mise pour les plus nantis.

La FSU n'a eu de cesse d'alerter les agents de fonction publique. Le SNEP a utilisé tous ses réseaux médiatiques pour sensibiliser, mobiliser et mettre dans l'action la profession face aux fléaux en préparation. En décembre, suite aux excellents résultats obtenus par le SNEP aux élections professionnelles, nous étions optimistes et persuadés que la mobilisation serait massive face aux réformes destructrices à venir. Aujourd'hui, le constat montre que la profession n'a pas su réagir en nombre. Ce n'est pas faute d'avoir proposé de multiples modes d'action : Journées de grève « Fonction publique », « Éducation nationale », « Intersyndicales », des rassemblements devant les DASEN, le Rectorat, la préfecture... Et pour ceux qui souhaitaient ne pas perdre une journée de salaire, nous avons également organisé des rassemblements le weekend. Rien n'a permis l'union sacrée dans la rue pour s'opposer aux réformes injustes, imposées de façon arbitraire et sans négociation bilatérale. Certes, il y a eu des consultations mais en sens unique sans prise en compte des revendications proposées par les syndicats et les partenaires sociaux.

Le projet de loi de la transformation de la fonction publique concerne les 5,5 millions d'agents dans les trois versants (Etat, Territoriale et Hospitalière). Il vise, selon le secrétaire d'Etat Olivier Dussopt à "moderniser" le statut de fonctionnaire et l'adapter aux "attentes" de la société. Cela passe notamment par l'élargissement du recours aux contractuels (près d'un million actuellement) qui doit rendre l'administration "plus attractive et plus réactive", mais aussi par des mobilités facilitées, un dispositif de rupture conventionnelle, un "contrat de projet" sur le modèle du privé ou encore un dialogue social "simplifié" avec une refonte des instances. Ce dernier point annonce la fusion des CHS-CT avec les CT (comité Technique) alors qu'elles sont complémentaires. Fusionner les deux instances en un Comité Social Économique (CSE) comme dans le privé, conduirait à la perte de toute possibilité d'agir pour améliorer nos conditions de travail par la prévention et la protection de la santé physique et mentale des salariés.

Les CAPA seront également concernées. La voix unique de l'administration sera décisionnelle. C'est une attaque directe du paritarisme qui défend les droits des personnels. L'Assemblée Nationale a

adopté mardi 28 mai 2019 en première lecture le projet de loi de "transformation de la fonction publique". Après son passage au Sénat le 18 juin, le gouvernement souhaite la faire adopter définitivement avant l'été pour une application au 1er janvier 2020. A cette date, la porte sera ouverte au clientélisme, à l'arbitraire et l'opacité... Dès lors, nul ne sera assuré d'un avancement planifié. Rien ne garantira les droits collectifs et individuels. Personne ne sera à l'abri d'une erreur administrative. Cette année encore, les commissaires paritaires du SNEP ont décelé de nombreuses erreurs. Sans nos interventions, les promus n'auraient pas été les mêmes !!! Sans la mise au mouvement de plusieurs postes obtenus par le SNEP lors des audiences auprès des IPRs et du chef de la DMS du rectorat, plusieurs collègues n'auraient pas obtenu leur mutation.

Le couplage de cette loi avec celle sur « l'école de la confiance » constitue une double attaque qui va profondément affaiblir le statut des profs. Le socle de nos droits et garanties se voit menacé par une succession de mesures sans «garde-fous». Citons comme exemple quelques mesures phares : la formation continue obligatoire sur le temps des congés, la possibilité d'annualisation des services (pour économiser des postes), la dérogation au statut pour l'affectation sur certains postes, les "contrats de mission" pour les enseignants qui pourront "procéder à un engagement réciproque avec l'État pour une durée déterminée" (l'objectif étant d'attirer des enseignants dans des zones peu attractives en échange de bonifications), le C.A d'un EPLE qui pourra désigner son président parmi les personnalités extérieures à l'établissement siégeant en son sein... La mutation de nos missions et leur complexification impacteront notre vie professionnelle mais aussi notre vie privée. Le management des chefs d'établissement se voit renforcé dans différents domaines : recrutement, les affectations, les promotions, mais aussi, en matière disciplinaire car le gouvernement souhaite transférer certaines sanctions qui relèvent du conseil de discipline à la seule discrétion des hiérarchies locales et créer « un exclusion de fonction de 3 jours ». Nous le savons, les deux réformes sont complémentaires et convergent vers deux objectifs annoncés par une politique purement de droite : la réduction du déficit public d'une part et la mise au pas de ses agents d'autre part. C'est la mise en place d'un système autocratique qui veut remodeler l'ensemble du paysage de l'Éducation Nationale par formatage des enseignants. Le « devoir d'exemplarité » signifie pour nous le « droit de réserve ». Il est le révélateur de la volonté du ministre, de contraindre ses agents à appliquer sans rien dire la nouvelle donne.

Des choses essentielles se jouent actuellement pour nos métiers, pour nos élèves, pour nos affectations, pour nos carrières, pour nos libertés. Le futur chantier imminent est celui des retraites. Il sera une nouvelle fois douloureux si nous ne faisons pas bloc. La présentation du projet de loi au Parlement est prévue en juillet 2019 pour une adoption définitive en décembre pour une entrée en vigueur de la réforme devrait ainsi à compter du 1^{er} janvier 2020. Le SNEP-FSU comme à son habitude continue la lutte, nous continuerons à demander une réelle concertation. Tout peut encore évoluer à une condition... une seule : soyons unis et rassemblés dans la rue autour de ses grandes causes. °



Compte rendu des AUDIENCES

• avec les IPRs- EPS de l'Académie d'Aix-Marseille

• Avec le chef de la DSM

Audience IPR : plusieurs sujets ont été abordés.

Les heures sup : Les IPRs ont un regard sur la limite à ne pas dépasser de 6 heures par jour. L'A.S n'est pas comptée. Par contre, ils ne regardent pas les collègues qui cumulent en grand nombre les heures supplémentaires. Ce n'est pas de leurs compétences.

Nous avons également abordé la question de la **2^e heure Sup** imposée qui risque d'augmenter les compléments de service. Les IPRs ont répondu qu'ils ne pouvaient déroger à la loi. Mais ils ont pris note de notre alerte.

Les postes berceaux bloqués pour les stagiaires pour l'année 2019-2020. Le SNEP demande de ne pas bloquer des postes susceptibles de passer au mouvement. Nous avons 6 congés de formation et 12 départs à la retraite qui peuvent palier à la demande.

Nous avons également rappelé de ne pas mettre **deux supports dans un même établissement.**

Les IPRS ont donné leurs critères de choix : 1- L'éloignement (ne pas affecter les stagiaires loin des ESPE), donc aucun dans les départements alpins. Nous sommes intervenus sur le préjudice causé aux collègues du 04 et 05 pour la promotion à la **classe exceptionnelle** (nouveau critère de tuteurs de professeurs stagiaires) : ce choix est discriminant pour leur carrières.

2- Les conditions matérielles ;

3- Les transports importants ;

4- les tuteurs.

Les supports SPEA : Pour les IPRs, les 2 postes spécifiques « Danse » sont en lien avec l'enseignement de spécialité « Arts » dans la nouvelle réforme du lycée. La possession d'une certification complémentaire est exigée. Elle est aussi pour le « Ski » (diplôme d'état) et la voile.

Les Sections Sportives : Le poids des clubs est très pesant. Les IPRS rappellent qu'une Section Sportive est une structure Éducation Nationale et n'est pas la propriété du professeur D'EPS qui l'a en charge ni du club partenaire.

Les Options en lycée : Les Iprs annoncent plus d'heures engagées pour la rentrée 2019.

Nous avons terminé par un dernier échange sur le dossier « **SANTÉ** » de collègues. °

Audience à la DSM (Division des Structures et des Moyens) :

Pour l'année 2019-2020, 23 stagiaires sont prévus. 27 supports, dont 4 à 20 heures, sont bloqués pour le moment ce qui n'est pas énorme par rapport aux années antérieures. Il n'y aura pas de support en REP+ mais quelques uns en REP.

Nous sommes intervenus sur l'impact causé sur les collègues du 04 et 05 pour la promotion à la classe exceptionnelle. La DSM sera vigilant et pourrait poser des stagiaires s'ils ont une adresse locale.

Après négociations nous avons pu obtenir des changements de supports. Ce sont les IPRs qui donnent leurs avis. Au final, nous avons obtenu 3 changements sur 4 des supports à 20h permettant la mise au mouvement de 3 postes en déplaçant les stagiaires sur supports vacants pour l'année (ex : congés de formation ...)

Nous avons obtenu la confirmation de la mise au mouvement de la majorité des postes des collègues qui partent à la retraite.

Dernière information : les congés de formation vont désormais du 01/09 au 31/08 ce qui permet de faire un remplacement complet à l'année et en conséquence de poser des postes stagiaires à 20 heures. °

En conclusion, l'intervention du SNEP aux deux audiences permet d'obtenir de nombreuses améliorations pour le mouvement ainsi qu'un certain nombre d'éclaircissements sur les moyens et les décisions prises par notre administration. Nous remercions grandement les trois IPRS présents ainsi que M. Vasseur chef de la DSM pour les échanges cordiaux et très positifs. C'est grâce à une connaissance fine du terrain que le SNEP arrive à obtenir en négociation avec l'administration l'amélioration du mouvement intra-académique. °

Jean-Claude DUMAX-BAUDRON
Sophie RIEU



Le philosophe

Michel SERRES
est décédé.

Il était l'ami de la profession et du SNEP. Certains d'entre nous l'ont rencontré en Congrès ou Colloques SNEP.

(extrait) « *Eloge du prof de gym* » dans le *Monde de l'Éducation* - Juin 1998 « ... Quelque activité à laquelle on se livre, le corps demeure le sujet de l'intuition, de la mémoire, du travail et, surtout, de l'invention. (...) Dans un métier pourtant intellectuel, nul ne m'a aidé comme l'ont fait mes profs de gym... A eux, tout mon respect reconnaissant. ... ».



SNEP

9 et 10 mai 2019 - Avignon Stage académique Hand / Basket.



Isabelle BEGUERY

Avec 34 inscrits et tous présents, 19 du Vaucluse et 15 des Bouches du Rhône, nous considérons ce stage comme très positif.

Les discussions ont été fertiles et riches. Les temps de pratiques ont été particulièrement appréciés.

Un bilan de stage a été envoyé par mail afin de recueillir les besoins de formation.

Nous avons collectivement décidé d'aller manifester le jeudi matin, jour de grève. Le hand-ball s'est donc prolongé l'après-midi avec Olivier Quintane. Le lendemain Karim Azzaz s'est occupé de l'accueil. Pour le Basket les collègues ont bien apprécié la prestation d'Andjelko Svrclin.

Une bonne disponibilité des installations au pôle sportif avec deux petites salles de réunion ont contribué à la réussite de ces deux jours. Des repas au Crous bien appréciés.

Nous avons remercié le Directeur du STAPS Stéphane Nottin pour l'accueil du stage.

Une question demeure : pourquoi les étudiants ne participent pas aux journées ?

Olivier Quintane propose d'organiser un stage Danse l'année prochaine au vue de la réforme du LGT. Ayant déjà organisé un stage Danse en mars 2017 à Avignon, il est envisagé sur les BdR. A suivre.

2 mai 2019 - Lycée Jean Perrin à Marseille - « L'avenir de l'EPS et du métier face aux réformes »



Françoise DOURNAUX

Face à l'urgence de l'actualité des réformes émises par le gouvernement, le Bureau Académique du SNEP a proposé un stage pour informer les collègues sur les conséquences de ces réformes et projets de loi pour les élèves et leurs familles, sur notre métier et en parallèle ce que cela signifie pour l'avenir de l'EPS.

1- Les éléments clés du projet de loi Dussopt (voir p 6) : A.Svrclin a exposé les changements dans le cadre de notre métier et les conséquences nombreuses ..., sur l'avancement de carrière, sur les mesures possibles de sanctions d'un fonctionnaire. Le texte propose aussi des modifications relatives à la mobilité des personnels, quant à l'avenir des instances paritaires (permettant l'équité et à la transparence au niveau du traitement des fonctionnaires) rien n'est plus incertain ... tout cela sur fond de suppression massive de postes (cf Café Pédagogique « Transformation de la Fonction publique : Les professeurs en première ligne » ... « avec cette loi, le gouvernement "modernise" la Fonction publique en faisant sauter les verrous du contrôle syndical. L'avenir du fonctionnaire c'est le management privé ? »). La mobilisation syndicale est donc plus que jamais d'actualité il y a urgence à informer les parents d'élèves : documents sur le site du SNEP-FSU, SNES-FSU, intervention auprès des équipes dans les établissements, décision d'actions plus massives dans les établissements (en informer le SNEP-FSU), participation aux journées académiques et/ou nationales... et aux sondages proposés par le SNEP sur les modalités d'actions possibles. De nombreux échanges

ont suivi cette intervention, tournant autour des moyens d'actions possibles pour les équipes au sein des établissements. De nombreux témoignages de collègues montrent que le projet de loi est déjà mis en œuvre à différents niveaux avec un net renforcement du pouvoir du chef d'établissement notamment au niveau des conseils pédagogiques : instance de travail qui deviennent parfois une antichambre des CA (or, c'est bien en CA que les décisions sont prises et votées, pas en conseil pédagogique).

2- S.Molenat a développé son analyse la réforme du Lycée et du bac ainsi que les conséquences pour l'EPS. « Des éléments de lecture / où va le Lycée et où va l'EPS ? ». Le constat est alarmant, et la position de l'EPS au Lycée en tant que discipline d'enseignement semble compromise à terme, tant elle se vide de sens, de plus en plus éloignée de son ancrage culturel et des contenus exigeants qui fondent sa légitimité à l'école. Les collègues en Lycée sont très inquiets pour l'avenir de la discipline à moyen terme et à court terme, ils se débattent en cette fin d'année pour monter une programmation et des emplois du temps cohérents malgré des contraintes insolubles, ou pour sauver leurs forfaits AS, leurs heures etc...

3- L'après midi, réforme du collège « Quel collège dans quelle école ? » (A. Svrclin). Malgré les réticences des équipes, le constat est que la réforme a été mise en place à coup de journées de formation imposées au détriment des formations d'APSA. Dans ces formations de bassin, les équipes se

sont vues contraintes de (re) construire une EPS de qualité à partir du vide substantiel laissé par les programmes (certains parleront de liberté pédagogique). De ce vide doivent naître des projets d'EPS de qualité mais - disons-le - sans la prescription et la légitimité d'un programme d'EPS ambitieux (qui permettait aussi, aux équipes de défendre leurs créneaux sur les installations sportives par exemple). Le danger à travers cette réforme est de laisser l'EPS dans un flou, de (dé) construire une EPS qui sert à tout, mais à rien de concret finalement. Mais alors quelle résistance de la profession aujourd'hui pour garder la qualité de l'enseignement de l'EPS ? Ce fut l'enjeu des débats qui ont suivi. Une des pistes : les programmes alternatifs développés par le SNEP disponibles en ligne en libre accès : ce sont des propositions soumises au débat, dont il s'agit de s'emparer en équipe pour contribuer à ce que l'EPS ne sorte pas terriblement affaiblie de cette réforme...

Le bilan de ce stage est très positif puisqu'il aura permis outre une compréhension plus fine des enjeux des réformes actuelles, de créer un moment de débats et d'échanges riche entre les collègues présents. Constaté que les difficultés rencontrées au quotidien et les inquiétudes sont largement partagées par la profession est dynamisant pour tous et permet de se sentir plus fort dans les luttes à venir. On est tous dans le même bateau, il s'agit maintenant d'éviter qu'il ne coule...

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

PROJETS de stages
année scolaire 2019-2020

• « EPS : Performance et réussite de tous » (2 jours), Retraites - retraité-es, Agir dans les établissements, Stagiaires, Carrières, Mutations ...





Andjelko SVRDJIN

LOI DUSSOPT : La loi qui va balayer les droits des fonctionnaires.

La loi de transformation de la fonction publique (FP) a été adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture le 28 mai. Elle porte bien son nom car il s'agit d'une loi qui transformera en profondeur les fondations de la FP. La FP, telle qu'elle a été construite, notamment après la seconde guerre mondiale, faisait partie du modèle social français. Les services publics ont une place centrale dans ce modèle. Et il n'y a pas de véritable service public sans la FP. Alors, regardons de plus près à quoi s'attaque le ministre Dussopt et la majorité parlementaire.

- Premièrement, ils suppriment, purement et simplement, le droit des fonctionnaires à avoir un regard sur le traitement et la transparence des dossiers liés à la carrière des agents. Ainsi, les élus des personnels ne pourront plus vérifier, contrôler et faire rectifier lorsque cela est nécessaire, les erreurs de l'administration pour tout ce qui concerne les mutations, les changements de grade, avancement... Les commissions paritaires deviennent des instances sans prérogatives. Le recrutement en masse des contractuels (de droit privé) en lieu et place des titulaires est rendu possible.

- Quelle sera la gouvernance, à tous les échelons hiérarchiques, lorsque de plus en plus d'agents ne seront plus protégés, dans leurs missions, par le statut. Ce dernier garantissant les obligations de services rendus aux usagers et la protection des

agents devant les (possibles) dérives autoritaires. D'ailleurs, de nouveaux pouvoirs sont envisagés pour les supérieurs hiérarchiques car ces derniers auront à décider de l'évaluation individuelle en lieu et place du système de notation que nous connaissons. Pour que les choses soient bien claires, ils disposeront d'un pouvoir nouveau. Ils auront dans leur arsenal, car il s'agit bien d'une attaque, la possibilité d'exclusion (des agents) jusqu'à trois jours !

Nous sommes devant une responsabilité collective à deux niveaux. Le premier serait de multiplier les moments d'information. Les heures d'information syndicales doivent se tenir dans tous les établissements. Puis, les actions locales sont à envisager. Vous trouverez un certain nombre d'outils et idées sur le site du SNEP-FSU : <http://www.snepfusu.net/vieetab/index.php>. Quelques soient les actions, elles sont à promouvoir sur la page dédiée : <https://www.facebook.com/groups/295162434689717/>

VOTE : 351 voix pour, 156 contre et 53 abstentions. LREM et le Modem ont été les deux groupes de parlementaires à soutenir le projet de loi qui a réuni contre lui les oppositions de droite et de gauche. Les députés d'extrême droite se sont abstenus.

(Syndicats opposés : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, Solidaires, FSU et UNSA..)^o



BLANQUER : Une EPS affaiblie



Sébastien MOLENAT

Programme EPS : Le ministère s'entête dans sa volonté de faire des champs d'apprentissage l'alpha et l'oméga de l'EPS. Cette vision abstraite de l'EPS, consistant à faire croire que le rugby et le tennis de table peuvent viser le même « attendu » ou encore en maintenant les activités artistiques et les activités gymniques dans un même champ créant la confusion dans ce champ 3, est une véritable provocation à notre professionnalité. Ce ministère, préoccupé uniquement par une volonté d'affichage simpliste n'a aucune ambition pour les apprentissages des élèves. L'EPS est uniquement pilotée par de grandes finalités.

La place de l'EPS : L'EPS se retrouve affaiblie à la fois dans le cursus lycées et collèges et dans sa place aux examens Brevet et Bac. La réforme lycée risque de se solder par l'utilisation massive du mercredi après midi pour « optimiser » les emplois du temps rendus encore plus complexes par les spécialités, et va affaiblir encore le sport scolaire, tout en étant la seule discipline à ne pas participer aux enseignements de spécialités.

Option : les élèves ne pourront prendre qu'un seul enseignement optionnel comptant pour moins de 1% du total des coefficients.

La mobilisation du SNEP-FSU et des établissements concernés par la disparition de l'ancienne option de complément a conduit le ministre à accepter de tenter une expérimentation, hélas peu d'établissement y participeront (moins de 10 en France), dans notre Académie des lycées se sont proposés (Lycée de l'Arc - Orange) en espérant que le Recteur et les IPR soutiennent leur demande.

Référentiels BAC : Renoncer aux référentiels nationaux par APSA renvoie l'EPS à ce qu'elle était avant les années 90 : une discipline en marge du système. C'est renoncer à ce qui a permis depuis de conforter la place de l'EPS dans l'Eco-

le : des contenus spécifiques, des référentiels nationaux aux examens... Nous avons un an avant le premier Bac nouvelle formule, le ministère a le temps de réviser sa position référentiel «générique» par Champ, et de nouvelle répartition des points entre AFLI, 2 et 3. La part des AFLI, avec des attendus spécifiques nationaux par APSA (Physiques, Techniques, ...) doit constituer le cœur de l'évaluation. L'EPS doit redonner dans ses programmes et dans ses évaluations la place aux apprentissages dans les APSA. L'EPS ne peut se réduire à une discipline contributive. Le CCF doit garder un cadre de passage d'épreuves, le texte officiel général du bac le précise, et le distingue du contrôle continu qu'il réserve en EPS à la nouvelle évaluation complémentaire à partir du livret scolaire dont le contenu est local..

Le SNEP-FSU appelle la profession à refuser la proposition de l'IG, d'abord en signant la pétition lancée par le SNEP ([sur le site](#)) puis à procéder à un examen critique des référentiels existants pour les faire évoluer et constituer ensemble un cadre commun national par APSA pour le BAC 2021.

*** * Suite à nos revendications et actions, la DGESCO vient de répondre par écrit au SNEP (3 juin) que les 3 CCF seront maintenus en Terminale. C'est une première victoire. * ***

Une EPS affaiblie

Une discipline qui perd sa pertinence, ses contenus spécifiques, ses critères d'évaluation aux examens, perd aussi son statut de discipline au profit d'une « activité » scolaire, un « temps » scolaire. La profession se retrouve en quelques mois à peine dans la situation dans laquelle elle se trouvait au début des années 80, avec la nécessité de consolider sa place dans le système. Il ne s'agit donc en aucun cas d'une réforme « pédagogique », encore moins de revalorisation du rôle des enseignants : ce n'est qu'un argument de vente de la réforme. Il faut combattre cette entreprise de fragilisation, il faut construire du commun, du partagé, pas du morcellement ou de l'individualisation.^o



4^{ème} Challenge Bernard TOQUE

Ce challenge a été créé en mémoire de notre collègue et camarade Bernard Toque, Professeur d'EPS au collège de Sausset et trésorier du SNEP, disparu en 2016. 112 collégiens issus de 14 collèges du district de Berre Ouest ont participé à cet événement sportif, ludique et festif. Le trophée est revenu cette année au collège Henri Wallon de Martigues.



SNEP

Opus n°10 : Paroles de terrain ! Rencontre avec une collègue ayant exercé dans différents lieux de formation, et qui a connu une trentaine de promos d'étudiants EPS.

Interview d'Yvette LAURENT, professeure à l'ESPE à Marseille, néo retraitée...



Propos recueillis par Laurence PASINI.

Au nom du SNEP, nous l'avons remerciée pour cet échange, mais aussi à l'occasion de son départ à la retraite, pour ce parcours qu'elle a partagé avec tant de collègues de l'académie !

Flash back sur ta carrière ? Région parisienne (76-81). Collège Chape, centre ville de Marseille, aux conditions de travail désastreuses (*installations et conditions matérielles très insuffisantes, difficulté à mobiliser l'équipe EPS autour d'un projet collectif, j'ai ressenti rapidement le besoin de me ressourcer dans d'autres secteurs d'activité : formation continue et SNEP (les militants de la FC étaient en grande partie des militants du SNEP)*). Trésorière départementale du SNEP, animatrice de secteur FPC, divers congrès, colloques, Universités d'étés et stages Maurice Baquet. Agreg en 1990, Formation Initiale. Recherche. (*dans ma thèse je me suis penchée sur l'activité des enseignants expérimentés et des formateurs FC afin de repenser avec eux, les contenus et les pratiques de la formation continue EPS. Cette parenthèse dans l'activité scientifique m'a énormément apporté. Merci à ceux qui m'ont ouvert leurs cours d'EPS !*). Enfin, 1er degré (je pense que les relations professionnelles avec ces collègues devraient être renforcées).

Pourquoi as-tu choisi la Formation des Maîtres ? Clairement pour donner du sens à mon travail. Se poser des questions de formation c'est maintenir un rapport dynamique, vivant avec le métier, ses évolutions, ses acteurs, c'est d'un intérêt toujours renouvelé.

Quels ont été les temps forts de la Formation, au fil de ta carrière ?

Ce sont ceux partagés par la profession !

* Le « bon temps de la FPC (années 80) : un « capital formation continue » de 5j /an, entièrement géré par les enseignants (*thèmes à traiter, façon de les traiter, réunions avec tous les profs d'un même secteur géographique*). Ces réunions et les plans de formations étaient organisés par des animateurs de secteurs qui se réunissaient en commissions départementales puis académiques, pour définir les enjeux et les priorités de la FC. Le SNEP siégeait dans ces commissions et a joué un rôle important (*revue, engagement de ses militants*) pour favoriser la réflexion pédagogique et la circulation des informations. Suite à l'intégration à l'Education Nationale et à la mise en place des MAF-PEN, il nous a fallu lutter pour la préserver.

* Formation Initiale (création des IUFM, années 90). Tout était à inventer. Les stagiaires bénéficiaient d'un réel volume de formation après le concours. Nous avions des moyens horaires importants, du temps pour nous concerter, nous former et élaborer nos plans de formation, une grande liberté dans nos choix de contenus et de dispositifs, pour l'évaluation des étudiants. Les équipes étaient pluri-catégorielles (enseignants chercheurs, enseignants second degré en poste à l'IUFM et des formateurs associés) et la Fac des Sports était étroitement associée à la formation. Pendant ces premières années, l'IUFM était structuré en départements qui fonctionnaient de manière collégiale et favorisaient le débat professionnel. L'IUFM était force de lutte et les étudiants STAPS et IUFM y étaient associés.

* Les années 2010 (Sarkozy) : la formation des enseignants mise à mal ... attaque frontale.

- C'est la fin du modèle de F.C EPS que nous avons réussi à maintenir grâce à l'engagement militant des collègues animateurs de bassins, aux choix politiques réalisés au sein de l'IUFM pour les soutenir. Les collègues plébiscitaient les formations proposées et s'y inscrivait massivement. Le contexte budgétaire très tendu a eu raison de tout cela et l'Inspection a fait le choix d'enterrer le dispositif de la FC EPS. Le bras de fer a été rude avec l'Inspec-

tion et nous avons perdu cette bataille.

- Formation Initiale : 1ère « mastérisation » de la formation, avec un concours en M2 et une quasi disparition de la formation professionnelle (lauréats presque à temps complet et formation EPS réduite à 72h/an).
- 01/09/13 : Naissance des ESPE et mise en place du MEEF = retour de la formation des maîtres au sein d'une composante de l'Université entièrement dédiée à la formation mais en liberté surveillée. Certaines dérives sont à pointer.
- Le partenariat universités / académie entraîne beaucoup de discussions sur les moyens apportés par chaque institution, à flux tendus, et la mosaïque d'intervenants rend très complexe l'organisation.
- Une gouvernance pilotée par le haut, des décisions prises par des technocrates souvent au mépris des formateurs et de leur expérience acquise.
- Une politique locale d'universitarisation à marche forcée, un choix de la direction de ne plus recruter d'enseignants second degré (Prag) mais seulement des enseignants chercheurs (maîtres de conférences). Chaque fois qu'un Prag est remplacé par un MC, nous perdons les moyens d'1/2 service !
- Une conception dichotomique de la formation : aux universitaires les contenus disciplinaires et didactiques et aux formateurs de terrain l'accompagnement-compagnonnage professionnel.
- Un déplacement des contenus de formation du disciplinaire vers l'interdisciplinaire: le cœur du métier n'est plus le prof dans sa classe mais le prof dans l'établissement ! On confond formation commune et formation professionnelle.

Quels sont les enjeux majeurs pour la formation de demain ? L'ESPE va devenir INSP, j'ai quelques inquiétudes. Notre direction a su « anticiper » sur les réformes à venir ! Quels sont les enjeux ?

- démocratisation de l'accès aux études grâce à de vrais pré-recrutements.
- se référer au travail réel des enseignants et non à la seule prescription.
- acculturation professionnelle basée sur des échanges professionnels structurés et structurants : condition pour l'émergence et la prise en charge les préoccupations des enseignants débutants,
- recentrage sur la dimension didactique et disciplinaire, pas exclusivement axée sur l'activité d'apprentissage des élèves mais intégrant la construction des gestes de métier nécessaires, sans exclure transversal et interdisciplinaire.
- formation des formateurs à la formation y compris avec FC, en lien avec la recherche.
- formation conçue sur un temps long, donc renouer le lien FI / FC

Tu as toujours été fidèle au SNEP, comment as-tu pu concilier ton travail et ton engagement syndical ?

Il a varié en termes de responsabilités et d'intensité au fil du temps. Plus impliquée en début de carrière avec des prises de responsabilité au niveau départemental mais effectivement, je suis restée fidèle au SNEP en militant au sein de mon institution (élue FSU dans les instances) pour y défendre le développement d'une ESPE / espace de pensée et de parole libre, avec espaces de discussions collégiaux et participatifs, une formation de qualité et la transparence de sa politique de recrutement des personnels et de gestion des moyens. °





Déclaration liminaire

« Nous avons l'habitude de montrer les réussites du sport scolaire dans nos instances mais il nous paraît indispensable de dénoncer les entraves et les freins au développement du sport scolaire qui prennent source dans la place faite à l'EPS. Nous les évoquons parce que **le sport scolaire, prolongement de l'EPS**, s'en trouve inévitablement affecté.

**CR. UNSS du
23/04/2019**
(Présidé par le Recteur)



Jean-Claude
DUMAX-BAUDRON

Le gouvernement ambitionne avec les **JO de PARIS 2024 de faire de la France une nation de sportifs**, le 1er ministre saisit le CESE pour « favoriser l'accès du plus grand nombre à la pratique sportive » et dans le même temps il maltraite l'EPS, 1er lieu de rencontre des jeunes avec la pratique sportive et parfois le seul :

- programmes EPS, réforme des collèges et réforme des lycées
- marginalisation de l'EPS dans les certifications (DNB, BAC)
- suppression des enseignements EPS de complément et d'exploration au lycée
- abaissement programmé des horaires EPS dans la voie professionnelle
- baisse du nombre de postes aux différents concours
- campagne de dissuasion pour une poursuite d'études dans la Filière STAPS

Autant de décisions contraires aux grandes déclarations et à l'ambition de la France pour le sport. Ce sont ainsi 12 millions de scolaires (de la maternelle au lycée) et plus d'1,2 millions de licenciés UNSS qui sont maltraités, sur les 16 millions de licences recensées en France.

Malgré cela, l'engagement, la professionnalité et la disponibilité des animateurs d'AS, des coordonnateurs de districts, des cadres UNSS, des chefs d'établissements, des parents, des services de l'EN, de nos partenaires, des personnels de l'UNSS et de tous les jeunes reste sans faille, mais pour combien de temps encore ?

Les attaques successives sont de plus en plus lourdes à porter. Pour preuve, l'attaque sans précédent que le sport scolaire a subi dans notre académie avec un mode de calcul pour l'attribution des forfaits UNSS en Lycée sur la base de 17h sans tenir compte ni des services des agrégés ni de ceux des collègues à temps partiel. C'était une attaque directe du statut des enseignants d'EPS de l'académie. Ceci a engendré la suppression de 33 forfaits dans les DGH allouées aux lycées de l'académie. Le SNEP d'Aix Marseille a dû lancer une alerte lors du GT préparatoire au CTA puis au CTA de janvier et enfin lors de l'audience du 7/02/2019 devant les services du rectorat, rappelant les textes de loi (décret 2014-460 conforté par la note de service n° 2014-073 du 28-05-2014).

L'action du SNEP-FSU, seul syndicat à s'être mobilisé, a permis la restitution intégrale des 33 forfaits. Cette mauvaise opération a été chronophage pour les services du rectorat et les chefs d'établissement. Elle a occasionné de nombreuses discordes entre les équipes d'EPS et les chefs d'établissement et a également créé un climat délétère interne dans les équipes d'EPS. Alors, pourquoi une telle attaque a-t-elle eu lieu dans les deux académies qui devaient fusionner et principalement la nôtre ? Le SNEP-FSU Aix-Marseille a rappelé avec force que les forfaits UNSS ne doivent pas servir de variable d'ajustement des DGH. Ils ne doivent pas être transformés ou transférés à d'autres projets d'établissements, ce qui induit la fragilisation des postes EPS voire leur suppression.

Malgré tout, avec **47.124 licenciés** dans notre académie, c'est une hausse de 1,73 %. C'est une augmentation continue depuis 2014-2015 même si en revanche, il est à noter une légère baisse du nombre de licences en Lycée et LP et précisément dans les catégories cadets et cadettes. Cela conforte notre inquiétude quant à l'avenir du sport scolaire corrélé entre autres avec la réforme des lycées.

Quelle place va-t-on laisser à l'organisation des associations sportives au sein de ces établissements et notamment avec la complexification des emplois du temps qui risquent d'empiéter sur la pause méridienne et le mercredi après midi, temps de pratique essentiel pour les associations sportives ?

Nous notons également un bilan positif avec 46 championnats d'Académie et 9 inter-académies qui ont été organisés en sports individuels, démontrant une offre de pratique toujours aussi importante et diversifiée. Le nombre d'équipes est quasiment identique dans tous les sports collectifs des niveaux « Equipe d'Établissement » et « Excellence ». Ce qui montre l'importance de la pratique du sport scolaire chez nos élèves.

Nous soulignons le nombre croissant de jeunes officiels-elles dont 182 jeunes organisateurs et 232 jeunes coaches.

Nous déplorons **l'absence de réunion de « l'observatoire des AS en difficultés » en 2018**. Qu'en est-il ?

Au plan financier : Dès mi-septembre 2018, nous avons eu connaissance de la baisse drastique de 60.000 euros de la subvention du Conseil Régional alloué au Service Régional UNSS Aix-Marseille et étrangement 40.000 pour Nice soit une économie totale de **100.000 euros**. Le projet de fusion des académies était alors anticipé et montrait toutes ses limites. Aujourd'hui, nous savons que ce projet est caduc. Le 04/10/2018, le SNEP-FSU Aix-Marseille a écrit à M. le Conseiller Régional PACA dénonçant avec vigueur cette coupe sauvage. Nous avons eu une réponse très courtoise le 19 annonçant qu'il « saisissait la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la citoyenneté afin qu'un examen attentif lui soit apporté dans le respect des règles et procédures en vigueur et que cette dernière nous tiendrait informés de la suite réservée dans les meilleurs délais. »
Aujourd'hui, **NOUS ATTENDONS TOUJOURS UNE REPONSE !!!**

Deux constats du SNEP :

- Nous considérons que la politique menée depuis des années par le Conseil Régional PACA confirme le désengagement financier pour soutenir le sport scolaire. Elle est en totale opposition aux valeurs de son programme qui repose sur les critères de « Réussite » et de « Mérite ».
- Nous dénonçons le manque d'ambition de la Région PACA au niveau du sport scolaire comparé à l'élan ...



Aix-Marseille



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

CR UNSS ... (suite)

... gouvernemental souhaité de faire de la France une nation **sportive**. La région PACA et plus particulièrement Marseille deviennent sites olympiques. 5 ans est le temps suffisant pour accroître la progression du nombre de licenciés mais aussi pour déceler nos futurs champions. Le défi est réalisable avec les lycéens des rentrées scolaires 2019 et 2020 si les 60.000 euros sont rendus au service régional UNSS Aix-Marseille.

Nous avons proposé au service régional UNSS Aix-Marseille d'établir un projet financier en intégrant de nouveau la subvention antérieure de 150.000 euros et non 90.000 comme inscrits dans les documents de travail.

Nous exprimions l'an dernier dans cette même assemblée nos attentes confiantes, mais sans aucune naïveté, envers notre nouveau président pour qu'il poursuive la dynamique enclenchée ces dernières années en faveur du développement du sport scolaire. **Force est de constater que les promesses ne sont pas tenues.**

Nous ne sommes pas dans le contexte d'un enthousiasme débordant et la colère monte dans nos rangs. Pour autant, comme nous voulons rester encore un peu constructifs et force de propositions et parce que nous ne nous résignons pas, nous suggérons qu'à l'occasion de la réunion des chefs d'établissement pour la prochaine rentrée, **quelques rappels importants pour le bon fonctionnement du sport scolaire** soient faits sur :

- **chaque enseignant** (professeur ou agrégé d'EPS, TZR, contractuel, temps partiel) doit avoir dans son service un **forfait UNSS de 3H**. Nous demandons à ce que, dès l'attribution des BMP aux TZR au mois de juillet, soit prévu le forfait dans les BMP et couplage de BMP sur plusieurs établissements.
- le **calendrier** : nous demandons qu'aucune récupération de journées de cours, quel qu'en soit le motif, ne soit prévue sur des mercredis.
- la **libération du mercredi après-midi** : depuis 1987 les différentes circulaires et notes de service précisent toutes que le mercredi après-midi est le temps commun pour les activités du sport scolaire. Il doit être libéré de tout cours ou devoirs surveillés dans tous les établissements, même avec la mise en place de la réforme.
- la mission des enseignants d'EPS : ils doivent animer l'AS de leur établissement, mais aussi pouvoir être **autorisés à encadrer et participer à l'organisation des rencontres UNSS et des temps de formation et régulation** (Commissions mixtes, réunions de coordonnateurs de district, etc.).
- les deux instances annuelles statutaires : des **Conseils départementaux et régionaux de l'UNSS** doivent être réunis chaque année scolaire.
- les **IMPA des coordonnateurs de district** : leur volume doit être à minima préservé, voire augmenté. La coordination de district peut également être assurée par des allègements de service.

Dernier point : pour nos collègues des services UNSS. Nous nous réjouissons de l'ouverture des fonctions d'accès à la classe exceptionnelle aux cadres adjoints de l'UNSS, revendication portée par le SNEP-FSU depuis l'ouverture de cette classe exceptionnelle ».

AG de l'UNSS du 21 mai 2019



Gilles RODIA
Elu des AS à l'AG
Nationale

Cette AG est la première instance nationale depuis l'assemblée générale du 1^{er} juin 2018, AG qui nous a profondément marqué et dont le déroulement a vivement fait réagir la profession (5000 pétitions sur le sujet attendent toujours d'être remises au Ministre de l'Éducation Nationale, président de l'UNSS, à l'occasion d'une audience toujours pas accordée).

Les élus des AS souhaitent que le rapport général présenté en AG reflète au mieux l'identité de l'UNSS et des AS de tout le territoire. C'est pourquoi, nous avons formulé de nombreuses propositions lors des CA et nous regrettons donc fortement ne pas les voir intégrées dans les documents présentés ce jour (Rapport général et budgets) ; ainsi nous nous sommes abstenus lors de ces votes.

Le montant global du budget prévisionnel 2019 reste identique avec 33 M€ avec : 3.8 M€ du MEN, 1 M€ du MJSCS, 12.6 M€ participation licences, 8 M€ des collectivités territoriales, CNDS 1 M€

Sport Scolaire Académique

Lors du CRUNSS du 23 avril 2019, dans un document nommé « les évolutions du programme et du règlement académique liées au **nouveau contexte budgétaire** » certaines annonces nous ont interpellés :

Subvention du Conseil Régional 90 000 € (- 60 000 € / 2018)

Crédits UNSS – 8739 € **malgré l'augmentation de 10 % du contrat licence CNDS (-23620 €)**

Certaines décisions économiques ont été validées en réunion académique des cadres de l'UNSS : Les participations du SR UNSS aux frais de déplacements et d'hébergements aux IA et CF seront plafonnées à **50 % du cout**

Certaines activités sortent du programme de développement académique : **Arts du Cirque, Golf, Judo, Musculation – haltérophile et Voile.**

Le SNEP et les élus des AS ne cautionnent pas ces choix !



« **Cours le matin, EPS et sport l'après midi** » ? Les cours d'EPS ne se confondent pas avec l'animation sportive. Ils ont des exigences de contenus, de savoirs, de compétences à construire et développer avec les élèves. L'EPS est un cours «comme les autres» et jouer de la confusion est une nouvelle attaque contre la discipline, le métier d'enseignant d'EPS et leur rôle au sein du système éducatif. « Sport l'après-midi » qui a déjà fait preuve de son inefficacité est insupportable et met gravement en **danger** le positionnement disciplinaire de l'EPS dans la scolarité des élèves.°

C'est non !



SNEP



Sophie Rieu,
Responsable corpo
SNEP-FSU

Mutations Intra. GT

• **GT (Groupe de Travail)**
Le 23 mai 2019, vos commissaires paritaires du SNEP-FSU ont siégé au groupe de travail : postes spécifiques, vérification des barèmes et examen des priorités médicales.

Les commissaires paritaires du SNEP académique ont vérifié tous

les vœux et barèmes et ont pu intervenir auprès de l'administration pour modifier 28 des barèmes grâce à leur connaissance des textes, leur analyse et les dossiers que vous avez pu leur envoyer.

Leur travail préparatoire lors d'audiences ou des différents

Secteur CORPO

CTA (comité technique académique) a pu notamment permettre la réinjection de 3 postes au mouvement (LP Rimbaud Istres, LP Dumas Cavaillon et LGT Fourcade Gardanne en déplaçant les supports stagiaires prévus sur ces postes sur d'autres Blocs horaires disponibles).°

Mutations Intra. FPMA

Rappel : barre mutations INTER 661,2

• **Le 11 Juin 2019, FPMA (Formation Paritaire Mixte Académique)**

Les 9 commissaires paritaires du SNEP ont pendant 15 jours travaillé sur le mouvement donné par l'administration en proposant comme chaque année des mutations supplémentaires et des améliorations.

BILAN

- 297 demandeurs de mutations, dont
 - 43 entrants de l'inter
 - 4 réintégrations de Polynésie et Nouvelle Calédonie sur l'académie
 - 2 Professeurs des écoles en réintégration
 - 4 retours de disponibilité
 - 4 priorités Médicales entrants de l'inter
 - 240 demandeurs déjà dans l'académie

66 postes disponibles

- 04 : 2 postes
- 05 : 2 postes
- 13 : 41 postes
- 84 : 17 postes

- 4 Postes Spé
- 2 Danse
 - 1 Ski
 - 1 Voile

- 8 TZR

66 postes disponibles sur l'académie dont 3 débloqués et réinjectés suite à l'intervention du SNEP (Lycée Fourcade de Gardanne / LP Dumas de Cavaillon / LGT Rimbaud d'Istres) et 4 postes particuliers. 2 postes EPS aux lycées de Allauch et Chateaufort, non prévus par le rectorat au mouvement ont été créés grâce à l'intervention du SNEP

Département du 04 : 2
Département du 05 : 2 + 1 particulier
Département du 13 : 41 + 2 particuliers
Département du 84 : 17 + 1 particulier

297 Candidats

- 73 TZR
- 57 entrants
- 240 en postes
- 81 REP.REP+

Le calibrage est donc insuffisant avec pour conséquence la perte de 5 TZR alors même que l'académie est en déficit de TZR et que même le nombre de contractuels est insuffisant pour assurer les remplacements.

Nous dénonçons cette situation inadmissible et alertons une fois de plus l'administration sur les conséquences directes des suppressions de postes annoncées et mis en place par le gouvernement.

RESULTATS

66 postes disponibles avant le mouvement



116 Mutations abouties (39 %) dont 8 sur Zone de Remplacement. Le travail du SNEP validé par les services du rectorat a permis 11 améliorations des affectations dans l'ordre des vœux et 3 mutations supplémentaires.

116 mutations
Dont 8 sur TZR
4 en extension

RESULTATS PAR DEPARTEMENT

Département	04	05	13	84
Nombre de mutés	2	4	75	27
Barres	767	1198	115,2	88

TYPES DE VŒUX SATISFAITS SUR L'ACADEMIE

Etablissements	Commune	Géo	Département	Extension	TZR
45	45	10	5	4	7
39%	39%	9%	4%	3%	6%

CALENDRIER CORPO

18 Juin 2019	Agrégés : CAPA titularisation - GT Classe Exceptionnelle
21 Juin 2019	Inter corps : révisions d'affectation (cas de forcemajeure)
27 Juin 2019	Agrégés : CAPA Classe exceptionnelle
1 Juillet 2019	P.EPS : GT Classe exceptionnelle
9 Juillet 2019	P.EPS : CAPA Classe exceptionnelle et échelon spécial de la classe exceptionnelle
11 Juillet 2019	TZR et stagiaires : GT Affectations
15 Juillet 2019	Stagiaires : GT Affectations
26 Août 2019	Contractuels et auxiliaires : CCPA Affectations





Aix-Marseille



Secteur CORPO



CAPA HORS CLASSE P.EPS 2019

C'est dans un contexte lourd de réforme des CAPA que s'est réunie la CAPA le Mardi 14 Mai. 52 collègues ont été promus à la Hors Classe pour 295 collègues promouvables.

Grâce au PPCR, l'avancée est historique pour les droits des personnels, assurés désormais de dérouler leur carrière sur deux grades, assurés que l'ensemble de leur expérience professionnelle sera désormais prise en compte : pourtant cette avancée est mise à mal sur 2 points.

1 - certains collègues qui n'ont pu bénéficier du troisième rendez-vous de carrière sont pénalisés depuis l'an dernier dans leur avis recteur, avis mis en fonction notamment de leur note pédagogique qui pour certains datent de plus de 10 ans.

Preuve en est : 6 collègues actuellement au 11ème échelon ne peuvent bénéficier de l'accès à la hors classe cette année du fait d'un avis satisfaisant, sur ces 6 collègues 3 ont une note revalorisée prouvant donc un retard d'inspection



Le SNEP continue de demander à ce que les collègues qui n'ont pas eu de rendez-vous de carrière pour leur appréciation puisse contester au moins une fois leur appréciation (au même titre que ceux qui ont eu un rendez-vous de carrière).

2 - l'obstination du Recteur à prononcer 5 oppositions allant ainsi à l'encontre du texte précisant que la carrière des professeurs a désormais vocation à se dérouler sur au moins deux grades. Ces situations seront ré-examinées chaque année.

Le SNEP continuera à condamner ces situations où des collègues déjà pénalisés dans leur avancement de carrière se voient une fois de plus pénalisés, voire menacés d'un impact perpétuel ... sur leur future pension.

Les collègues sont promus selon un double barème (avis et échelon + ancienneté dans l'échelon). Ils ont été nombreux à égalité de barème.

Le SNEP lors de la préparation de la CAPA a soulevé plusieurs erreurs de barèmes et a ainsi permis de modifier 25 promotions sur 50 et permis 2 promotions supplémentaires hors CAPA. **Le regard des commissaires paritaires est indispensable pour respecter la justesse du barème et donc l'équité de tous.**

Le SNEP a permis la modification des critères de départage à égalité de barèmes, permettant notamment aux bi admissibles de ne pas être pénalisés avec le critère ancienneté de grade.

Les critères actés étaient : ancienneté de corps puis échelon puis ancienneté dans l'échelon.



La revalorisation salariale reste une de nos revendications principales, pourtant le ministère n'écoute pas et au contraire, en guise de provocation, publie un décret entérinant la création d'une deuxième HSA, non refusable, par les enseignants du 2nd degré alors qu'elle a été unanimement rejetée par les organisations syndicales.

C'est répondre par le mépris aux demandes de revalorisation salariale portées par toute la profession.

Augmenter le temps de travail des enseignants en même temps qu'on diminue le nombre de postes aux concours, n'est-ce pas un signe supplémentaire de la volonté de ce gouvernement de contourner le statut avant de le mettre en extinction ?

Le SNEP continuera à militer pour :

- une déconnexion entre l'évaluation professionnelle et l'avancement de carrière
- un accès à la classe exceptionnelle ouvert à tous
- que le rôle des commissaires paritaires ne soit pas réduit à un accompagnement individuel et que les instances de vérification sur les questions de carrière et de mutations continuent à se tenir.



Sophie RIEU et les commissaires paritaires°

CAPA et CAPN accès agrégés par liste d'aptitude (1/9/2019)

Secteur CORPO

L'efficacité des travaux menés et la qualité des dossiers sélectionnés est à relever, puisque nous avons réussi à avoir **un promu** au sein de l'académie dans la discipline EPS pour seulement 22 promotions au niveau national. En effet ce n'est pas le cas dans toutes les académies et nous avons déjà un promu l'an dernier.

Quatre propositions pour la CAPN (commission nationale) sur quarante-six demandes dans l'académie, étaient retenues.



Olivier **QUINTANE**
Commissaire Paritaire Agrégés.

Le travail de préparation pour cette commission s'est effectué avec un tuilage efficace de S. Molenat et le soutien des élus du SNES-FSU.

Les constats que nous avons pu réaliser sont :

- Nous avons été entendus au sujet de **plus d'égalité homme-femme** au sein de la discipline EPS dans les propositions. Cependant, il reste encore du travail car les conséquences des politiques passées, menées en la matière, font payer un lourd tribut à la discipline. Nous demandons alors un encouragement de la part des IPR EPS

envers les collègues femmes qui seraient concernées par cette liste d'aptitude. En effet, cela permettrait de tenter d'atténuer les autocensures et les différences de traitement dans leur carrière.

- Nous avons ensuite tenté en vain de rajouter **une cinquième candidature** exceptionnellement en EPS afin de compenser mais soutenir aussi, la candidature d'un collègue universitaire.

- Nous avons enfin relevé la **faible proportion d'avis « très favorable »** donné par les IPR par rapport à d'autres disciplines. Les conséquences sont alors une impossibilité de mettre en avant la qualité de la carrière de certains collègues, souvent plus âgés et bénéficiant pourtant d'un effet mémoire, ne bénéficiant pas de cet avis.

En guise de conclusion, aux vues de la qualité des travaux des diverses commissions, le Recteur semble sensible à l'affaiblissement du paritarisme pour les années à venir (cf déclaration liminaire par le SNES-FSU).°

Paritarisme ? Devenir des CAPA ?



Le rôle de ces commissaires paritaires est fortement attaqué avec le nouveau projet de loi de transformation de la fonction publique (dit loi Dussopt) dans l'article 4 où les CAPA voient leurs pouvoirs réduits en n'examinant plus d'office les mutations et les avancements.

Les CAP et CHS-CT seraient vidées de leurs missions. Les commissions paritaires ne seront plus consultées sur aucun acte de gestion. C'est la fin de la transparence, de l'équité, la porte ouverte à l'arbitraire et la fin d'un regard sur les décisions de l'administration exercé par des pairs élus.

Il est important de continuer à se mobiliser et s'engager dans les luttes pour dénoncer cette régression historique de nos droits.

Vous pouvez renforcer votre syndicat SNEP-FSU en adhérant en ligne, dès la rentrée et ainsi nous aider dans ce combat.°



Classe Exceptionnelle 2019

Contact : corpo-aix@snepfusu.net

Modifications des fonctions prises en compte pour un avancement à la classe exceptionnelle (arrêté du 8 avril 2019)

Pour le vivier 1, ont été ajoutées les fonctions de :

- Tuteur auprès des stagiaires
- Directeur adjoint Départemental ou Régional UNSS
- Affectation dans un établissement de l'enseignement supérieur (université, CPGE uniquement)
- Affectation en REP, REP+, ZEP, ECLAIR, quartiers prioritaires de la politique de la ville, liste publiée prochainement reprenant l'ensemble des dispositifs d'éducation prioritaire

- Formateur Académique détenant le CAFFA ou ayant exercé avant 2015 en ESPE ou en IUFM en affectation rectorale.

Le SNEP avait demandé l'élargissement à ces fonctions. La fonction de TZR n'a pas été retenue.

Néanmoins, cela devrait permettre une augmentation des personnels éligibles et de nouvelles promotions au titre du Vivier 1.

NB. Nous sommes toujours en désaccord avec la répartition Vivier 1 80% / Vivier 2 20%.°

Dans le 05 :

Merci et bonne retraite, Dominique !



Brigitte **REBOUT**
nouvelle secrétaire départementale 05

Bonnes vacances !

